



Carte postale des années 1970 - 1980

Un regard sur

Saint-Genès

Bulletin municipal - janvier 2022

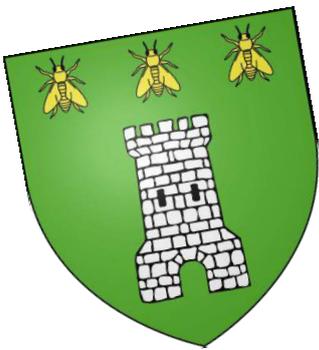


Photo d'automne 2021



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

L'année 2021 se termine avec toujours ce problème de Covid, peut-être sortirons-nous un jour de cette pandémie ? Cependant, la vie doit continuer et chaque jour nous amène à résoudre des tâches différentes.

Le forage de la Renonfeyre nous donne bon espoir d'avoir enfin de l'eau en période d'étiage mais les autorisations administratives d'exploitation définitives seront très longues à obtenir ...



L'aménagement foncier suit son cours avec la création de chemins à Broussoux, à Laspialade ou encore à Chabrol. La plantation de haies ne se fera qu'au printemps, à l'arrivée des beaux jours. D'autres chemins seront aussi ouverts comme à Bastide, à Lajoux et à Nadeil. Les ventes de terrain pour aisance ont débuté cet automne et se poursuivront début 2022.

De plus, plus de mille animaux ont pu être pesés gratuitement à la bascule avec la participation de mes deux adjoints, Alain et Bruno, que je remercie. J'ai aussi une pensée pour tous mes autres conseillers qui oeuvrent chacun dans leurs domaines.

2022 arrive à grand pas ... Mon équipe municipale et moi-même espérons que cette nouvelle année vous apportera santé et bonheur. Meilleurs vœux à tous, à vous Champespoises et Champespois, ainsi qu'aux nouveaux habitants de notre chère commune !

Roland Perron, Maire de Saint-Genès-Champespe

LE CONSEIL MUNICIPAL

Roland PERRON, maire

Alain CHAUVET, premier adjoint

Bruno JUILLARD, deuxième adjoint

Amélie CHAPEL, conseillère municipale

Arnaud VAISSAIRE, conseiller municipal

Odette BRASSIER, conseillère municipale

Serge CHARBONNEL, conseiller municipal

Isabelle GUITTARD, conseillère municipale

Gérard VESSERE, conseiller municipal

Pierre PERRON, conseiller municipal

Jacques MINET, conseiller municipal

Le détail des différentes commissions et de ses membres :

https://st-genes-champespe.pagesperso-orange.fr/2_informations/commissions.pdf



INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE : Tél et Fax : 04 73 22 31 84, mairie.stgeneschampespe@orange.fr

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, *les lundis et les jeudis après-midi sont fermés au public*
- Samedi : de 8h30 à 12h00
- <https://st-genes-champespe.pagesperso-orange.fr/>

AGENCE POSTALE COMMUNALE : Tél : 04 73 22 30 01, ouverte du mardi au samedi de 9h00 à 12h00.

SALLE DES FÊTES, GÎTE D'ÉTAPE, TENNIS, CAMPING ET PESAGE :

Le nouveau régisseur pour la régie Hébergement (gîte et camping) est Madame Carine MORIN.

- Pour le gîte, les réservations et les demandes d'informations peuvent se faire en ligne via gite63850@gmail.com ou par téléphone au 07 87 08 48 76.
- Pour le camping, les réservations et les demandes d'informations peuvent se faire en ligne via camping63850@gmail.com ou par téléphone au 07 87 08 48 76.
Le site du camping : <https://st-genes-champespe.pagesperso-orange.fr/camping/>
- Pour la grande bascule, les clés sont à retirer chez Corinne DOUHET-GATIGNOL ou à l'hôtel-restaurant du Midi. Pour la bascule pèse-bétail, s'adresser à Monsieur Alain CHAUVET au 06 85 19 53 44 ou à Monsieur Bruno JUILLARD au 06 77 18 23 15.

BIBLIOTHÈQUE « LE COIN DES PÔCHES » Tél : 04 73 22 31 05,
lecoindespoches@orange.fr, ouverte le mercredi et le samedi de 14h00 à 16h00.

CORRESPONDANT « LE SEMEUR HEBDO » : Madame Lucette BOULOGNE,
Tél : 04 73 22 37 55, lucette.boulognee@orange.fr,
N'hésitez pas à lui transmettre vos articles et vos publications !

CORRESPONDANT « LA MONTAGNE » : Monsieur William CHABAUD,
Tél : 06 21 59 35 35, william.jean.marc.chabaud@gmail.com,
N'hésitez pas à lui transmettre vos articles et vos publications !

DÉCHETS ET ENCOMBRANTS : La Commune de Saint-Genès-Champespe, ne ramasse plus pour l'instant, les objets encombrants.

En cas de besoin, les personnes concernées peuvent se rendre à la déchetterie de Besse aux horaires d'ouverture suivants :

- le lundi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,
 - le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- Attention, le jeudi et le dimanche, la déchetterie est fermée.

PETIT RAPPEL : Les gens sont tenus, pour le **RESPECT D'AUTRUI ET DE LA NATURE**, de veiller à la propreté du point propre en déposant leurs ordures à l'intérieur des bons conteneurs mais en aucun cas par terre. Les objets encombrants sont formellement interdits.

Si éventuellement certains conteneurs du point propre sont pleins, vous pouvez déposer vos ordures à d'autres endroits (présence d'un conteneur à verre sur la place ou présence de plusieurs bacs jaunes dans le bourg) tout en respectant bien évidemment le tri sélectif.



ILLIWAP, L'APPLICATION AU SERVICE DE LA COMMUNE

La commune de Saint-Genès-Champespe a souscrit un abonnement Illiwap. De ce fait, les Champespois peuvent télécharger l'application gratuite et s'abonner (toujours gratuitement !) à notre station. Commune innovante, Saint-Genès utilise cet outil depuis janvier 2022 afin d'être plus proche des habitants et de pouvoir diffuser les informations en temps réel. Toutes les fonctionnalités ne sont pas encore activées : en effet, laissons à chacun le temps de prendre ses marques et ses habitudes avec cet outil numérique !

Afin de faciliter son utilisation, nous vous joignons un tutoriel afin d'installer l'application sur votre téléphone (Android ou Apple) ou sur votre tablette. Un deuxième tutoriel vous permet de suivre la démarche afin de vous abonner à la station Saint-Genès-Champespe (vous pouvez, en page 6, scanner le QR code avec l'application pour la trouver très rapidement).



illiwap
L'APPLI QUI CHANGE
LA VIE !

**(((Suivez l'actualité
de la commune)))**

- 01** Téléchargez l'appli
- 02** Recherchez le nom de votre commune
- 03** Cliquez sur « suivre »

**Vous êtes abonné !
Vous recevez toute l'actualité !**

www.illiwap.com

APPLI DISPONIBLE SUR

Google Play | l'App Store | AppGallery

**GRATUITE
SANS PUBLICITÉ
SANS INSCRIPTION**



@63346

QR code à scanner via l'application pour trouver très rapidement notre station !



“ Je souhaite installer ma toute première application : illiwap, sur mon smartphone ! ”

APPLE

01 IOS OU ANDROID ?

Si mon téléphone est de la marque **Apple** (iPhone), il fait partie de la catégorie **iOS**



02 CRÉER UN COMPTE

Sans **identifiant Apple**, je ne peux ni télécharger ni installer d'application sur mon smartphone. Je dois me rendre sur **www.support.apple.com/fr-fr** pour créer mon identifiant et ainsi ouvrir un compte

03 OÙ TÉLÉCHARGER MES APPLIS ?

J'installe mes applications depuis mon **App Store** que je trouve sur l'écran d'accueil de mon smartphone



04 RECHERCHER MON APPLICATION

Une fois sur mon App Store, je saisis le nom de l'application souhaitée (ex. illiwap) dans la **barre de recherche**

Jeux, apps, articles...

Puis je clique sur « **Obtenir** » ou sur l'icône nuage



05 INSTALLER ET OUVRIR L'APPLICATION

Il suffit de cliquer sur le bouton « **Installer** ». Une fois installée, retrouvez votre application sur votre écran d'accueil.



Reconnaissez **illiwap** grâce à cet icône.

ANDROID

Si mon téléphone est d'une **autre** marque que Apple il fait partie de la catégorie **Android**.



Sans compte Google, je ne peux ni télécharger ni installer d'application sur mon smartphone. Je dois me rendre sur **www.support.google.com** et cliquer sur « **Compte Google** » pour créer mon compte.

J'installe mes applications avec **Google Play** que je trouve sur l'écran d'accueil de mon smartphone



Une fois sur mon Google Play, je saisis le nom de l'application souhaitée (ex. illiwap) dans la **barre de recherche**

Rechercher des app...

Il suffit de cliquer sur bouton « **Installer** ». Une fois installée, retrouvez votre application sur votre écran d'accueil.



Reconnaissez **illiwap** grâce à cet icône.



Saint-Genès-Champespe

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

OU Scannez le QR Code via le lecteur intégré



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **SUIVRE** pour vous abonner à l'actualité de la commune



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



LES AVANTAGES !

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

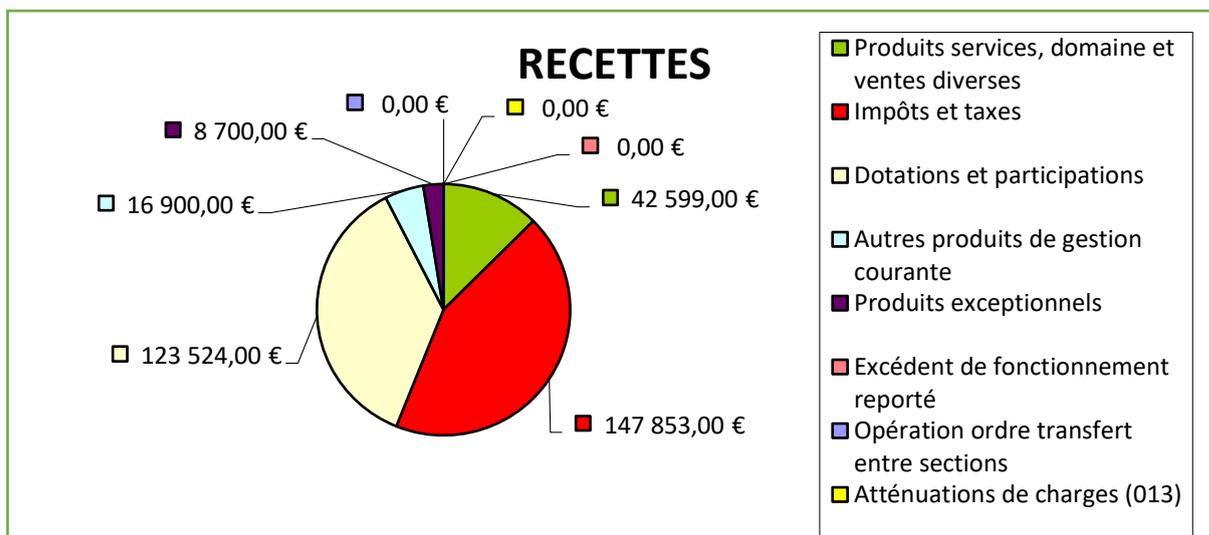
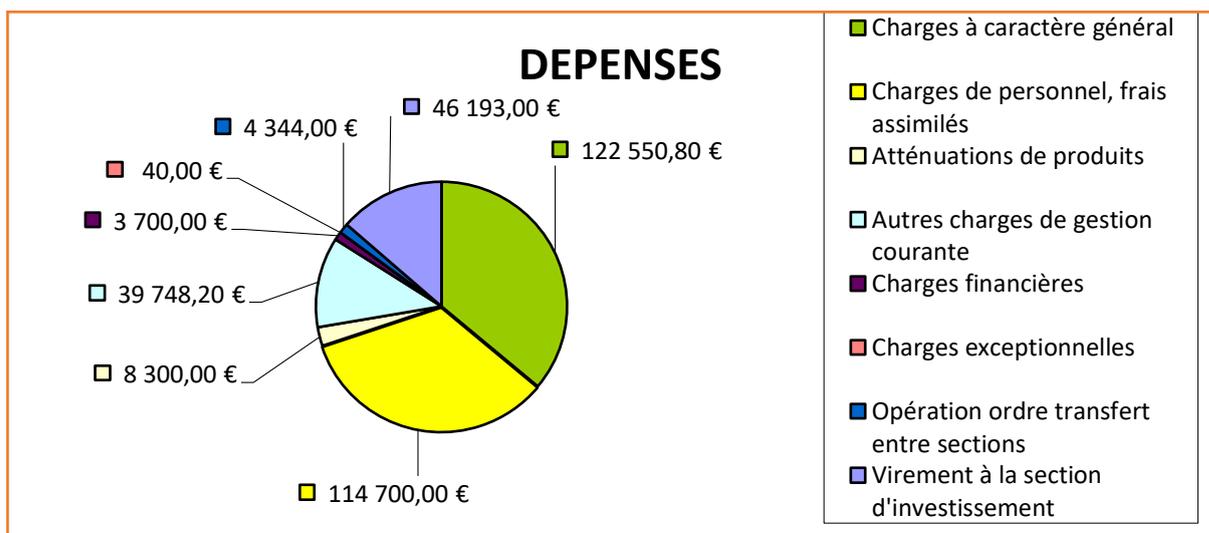
SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	122 550,80 €	Produits services, domaine et ventes diverses	42 599,00 €
Charges de personnels, frais assimilés	114 700,00 €	Impôts et taxes	147 853,00 €
Atténuations de produits	8 300,00 €	Dotations et participations	123 524,00 €
Autres charges de gestion courante	39 748,20 €	Autres produits de gestion courante	16 900,00 €
Charges financières	3 700,00 €	Produits exceptionnels	8 700,00 €
Charges exceptionnelles	40,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Opération ordre transfert entre sections	4 344,00 €	Opération ordre transfert entre sections	0,00 €
Virement à la section d'investissement	46 193,00 €	Atténuations de charges (013)	0,00 €
	339 576,00 €		339 576,00 €



RAPPEL : Le taux des taxes reste inchangé :

Taxe Foncier Bâti

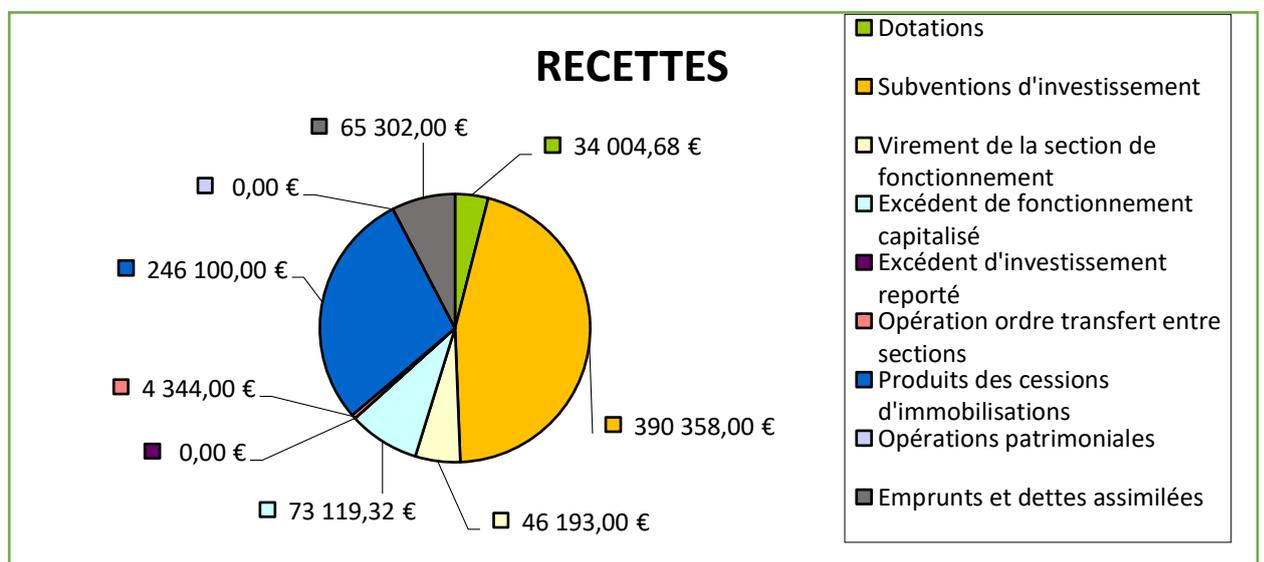
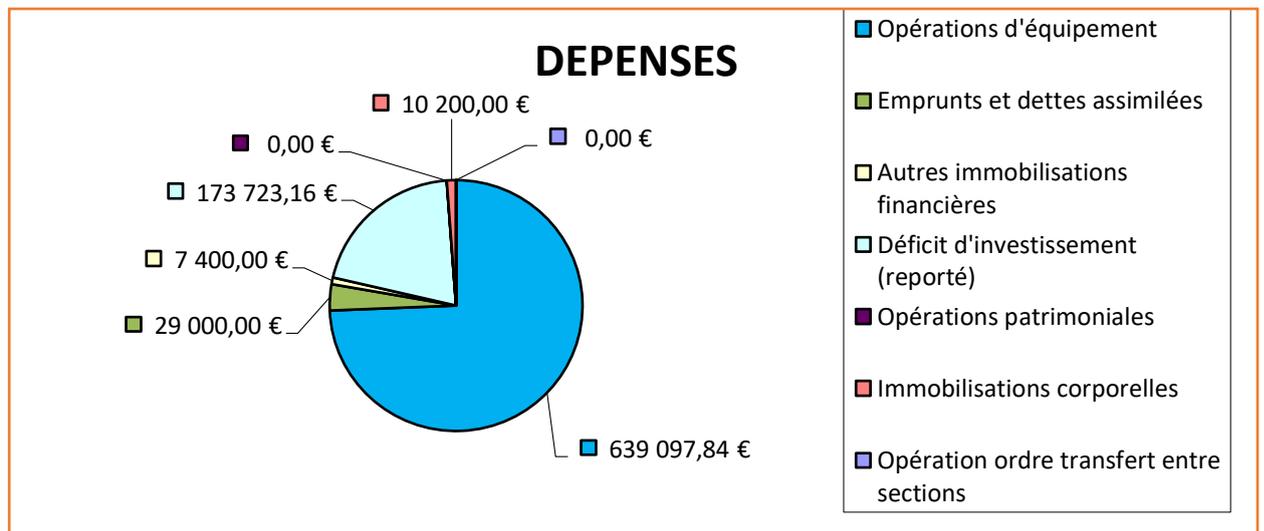
36,29 % (Taux correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 15,81 % et du taux 2020 du Département, soit 20,48 %)

Taxe Foncier Non Bâti

53,66 %

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations d'équipement	639 097,84 €	Dotations	34 004,68 €
Emprunts et dettes assimilées	29 000,00 €	Subventions d'investissement	390 358,00 €
Autres immobilisations financières	7 400,00 €	Virement de la section de fonctionnement	46 193,00 €
Déficit d'investissement (reporté)	173 723,16 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	73 119,32 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Immobilisations corporelles	10 200,00 €	Opération ordre transfert entre sections	4 344,00 €
Opération ordre transfert entre sections	0,00 €	Produits des cessions d'immobilisations	246 100,00 €
		Opérations patrimoniales	0,00 €
		Emprunts et dettes assimilées	65 302,00 €
	859 421,00 €		859 421,00 €



BUDGETS ANNEXES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
C.C.A.S.	2 300,00 €	2 300,00 €	321,42 €	321,42 €
Assainissement	14 223,00 €	14 223,00 €	10 552,00 €	10 552,00 €
Eau	168 748,00 €	168 748,00 €	225 887,00 €	225 887,00 €
Lotissement	67 733,84 €	67 733,84 €	67 733,84 €	67 733,84 €

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

L'année 2021 a permis de réaliser quelques projets même si la crise de la COVID-19 a fortement ralenti certains d'entre eux ... :

- Les travaux concernant l'aménagement foncier se sont poursuivis. Des chemins ont notamment été réalisés à Laspialade, à Broussoux et à Chabrol.
- L'aménagement foncier a également permis aux Champespois et Champespoises d'acquérir les aisances de leurs habitations.
- Des travaux sur la voirie ont aussi eu lieu. Les chemins de la Grangeonne, de Lasparot, de Lamadeuf ... ont été goudronnés.
- La recherche de l'eau et le forage de la Renonfeyre ont avancé. Le chemin administratif est encore long mais voyons le côté positif de la chose, l'eau est bel et bien présente et permettra, dans quelques temps, de subvenir au manque d'eau de la commune ! (Ci-contre, une photo du forage)
- Le chemin de Laspialade a subi quelques aménagements et travaux. En effet, le chemin avait été inondé et par conséquent s'est vu détérioré.
- Afin d'accueillir au mieux nos amis les campeurs, le camping municipal a été remis en conformité pour conserver ses deux étoiles, notamment par la mise en place d'un nouveau bureau d'accueil et par la création d'un site internet spécifique.
- L'Unimog de la commune a été vendu à la commune de Montboudif.
- Mise en place d'une station Illiwap pour la commune de Saint-Genès-Champespe. Il s'agit d'une application sur mobile ou téléphone permettant de suivre l'actualité de la commune. Elle est facile et simple d'utilisation !



LES PROJETS POUR 2022

Cette nouvelle année 2022 nous permettra de poursuivre nos projets et de mettre en place de nouvelles choses afin d'améliorer la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens :

- Les travaux concernant l'aménagement foncier se poursuivront. De nouveaux chemins verront le jour et des haies seront plantées afin de respecter au mieux le paysage et la nature.
- Les ventes pour aisance se continueront elles-aussi.
- La voirie continuera à être entretenue et d'autres chemins seront améliorés.
- La numérotation des maisons et l'adressage (noms) des rues devraient être mis en place et être effective durant l'année.
- Les ventes de parcelles concernant le lotissement « Les Pics » seront concrétisées. A ce jour, et sans désistement, il ne reste que vacant le lot n°2 de la tranche 2 – Est.
- Le lavoir, situé sur la route de Montboudif, sera réhabilité et réaménagé. Le ruisseau retrouvera son lit d'origine.
- Des colonnes seront installées dans cinq lieux-dits de la commune : à La Mareuge, à Coussenoux (au bord de la route), à Bastide, à Broussoux et à Charlut. Elles s'intégreront parfaitement dans le paysage et permettront aux habitants d'effectuer correctement le tri sélectif. Rappelons que ces containers permettent de recycler le carton, le papier, le plastique et les emballages ménagers.
- Enfin, 2022 sera le début de la régularisation administrative concernant le forage de la Renonfeyre.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SANCY



- Son rôle

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui couvre beaucoup de domaines du quotidien pour la population : l'habitat, l'économie, le tourisme, une partie de l'action sociale, la mobilité mais aussi la gestion des milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondation ...

QUELQUES CHIFFRES :

Superficie : 610,7 km²

Population : 9 640 habitants

Regroupe 20 communes

La communauté de communes a pour rôle de faire coopérer les communes entre elles pour aller vers un projet commun.

- Son fonctionnement

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de la communauté de communes. A l'image du conseil municipal, c'est le conseil communautaire qui décide et vote les décisions prises par délibération.

En dehors des séances du conseil communautaire, les élus se réunissent en commission pour travailler de manière spécifique sur certains sujets :

Solidarité
territoriale

Tourisme et
thermalisme

Espaces Sancy Pôle
pleine nature

Services à la
population

Transition
énergétique

Droits du
citoyen

Ressources
naturelles

Environnement
Espaces protégés

- Quelques-uns des projets structurants en cours ...

- **Développement d'espaces France Services** sur Besse et Le Mont Dore. Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les espaces France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.
- **Élaboration d'un plan de mobilité sur l'ensemble du Massif du Sancy.**
- **Création de logements à loyers modérés pour les habitants du territoire** sous 3 ans.
- Mise en œuvre d'un programme **d'aide financière** aux propriétaires pour la rénovation énergétique de leurs biens ; **Élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)** pour diversifier l'agriculture, la développer et relocaliser la consommation alimentaire, avec une

La communauté de communes est aussi accompagnée dans le développement de ces projets par l'Etat, notamment par des dispositifs pour lesquels le territoire du Massif du Sancy a été lauréat :

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une antenne de la communauté de communes ouvre à Besse, à partir du 8 novembre 2021

(Ancienne trésorerie).

- **Atelier des territoires** : démarche composée de 3 ateliers réunissant l'ensemble des acteurs locaux (élus communautaires, parc naturel régional des volcans, office national des forêts, chambres consulaires, associations locales...), pour élaborer un projet commun et partagé.
- **Petites Villes de Demain** : programme issu du plan France Relance permettant aux territoires lauréats de bénéficier de financements et de moyens humains supplémentaires jusqu'en 2026 pour mettre en œuvre des projets en matière d'habitat, de commerce, de services et d'espaces publics, de mobilité, de patrimoine bâti et paysager et de ressources foncières.

Pour plus d'informations ...



APPELEZ-NOUS AU **04.73.65.24.48**
OU ÉCRIVEZ NOUS À
CCMS@CC-MASSIFDUSANCY.FR



RENDEZ VOUS SUR NOTRE SITE
WWW.CC-MASSIFDUSANCY.FR

L'ARBRE DE NOËL DE LA COMMUNE

Cette année, à cause du Coronavirus-COVID19, le Père-Noël n'a pas pu venir apporter les cadeaux aux enfants Champespois ... En effet, vu son grand âge, il a eu peur d'attraper la Covid ...

Heureusement, il avait tout prévu ! Il a survolé la commune avec son traîneau et ses rennes et il est venu déposer ses paquets à la mairie, au pied du bureau de Florence. Pour prouver son passage, un lutin l'a pris en photo au-dessus de Lajoux. Il a donc réussi à ravir les vingt-six enfants de la commune.



Il a envoyé un mail à Florence pour nous dire de transmettre aux enfants qu'il était triste de ne pas venir mais qu'il serait très en forme l'année prochaine ! Espérons qu'il pourra nous rendre visite pour partager un moment convivial et un bon goûter avec nos petits Champespois !

LES ANIMATIONS DU C.C.A.S.

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Actions Sociales) est composé de M. Roland PERRON, de quatre conseillers (Mme Amélie CHAPEL, Mme Odette BRASSIER, Mme Isabelle GUITTARD et M. Serge CHARBONNEL) et de quatre citoyens de la commune (Mme Jacqueline FALGOUX, Mme Marie-Claude JUILLARD, Mme Marie DUVERNOIS et Mme Marie-Claude PAPON).

Le C.C.A.S. organise des manifestations afin de permettre aux personnes seules de changer leur quotidien. Malheureusement, toujours à cause du Coronavirus-COVID19, rien n'a encore pu se faire. Le repas, organisé pour les personnes de plus de 70 ans, n'a pu avoir lieu car il a été annulé au dernier moment puisque la Covid est venue jouer les trouble-fêtes. Le repas a été alors remplacé par un bon d'achat à l'épicerie MINET. Quant aux autres, ils ont pu recevoir leur colis confectionné avec soin par Madame Corinne DOUHET-GATIGNOL.



Le C.C.A.S sera dissout le 31 décembre 2021 par délibération du Conseil Municipal et sera intégré au budget de la commune.

CE N'EST QU'UN AU REVOIR !

Après de nombreuses années au service de la commune de Saint-Genès-Champespe, l'heure de la retraite a sonné pour Brigitte !

Brigitte PAPON s'est occupée de l'agence postale communale depuis de nombreuses années. De nature sympathique et souriante, elle était appréciée de tous. Brigitte était toujours à l'écoute et d'une gentillesse remarquable.

Le 3 juillet 2021, le Conseil Municipal lui a organisé un verre de l'amitié afin de la remercier pour ses années de dévouement. Brigitte a donc fêté son départ entourée de sa famille proche. Nous lui souhaitons, encore une fois, une belle retraite durant laquelle elle pourra profiter pleinement de ses enfants et de ses petits-enfants !

Brigitte a été remplacée en mars par Carine MORIN. Carine s'occupe de l'agence postale et est le régisseur de la régie Hébergement de Saint-Genès-Champespe (Gîte et camping).



ENLÈVEMENT DES DÉCHETS A LA TOURBIÈRE DES VERGNAUDS

Depuis plusieurs années le partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne permet de travailler sur différentes zones humides de la commune.

Concrètement, plusieurs mètres cubes de déchets ont été retirés des tourbières de l'Arbre, l'Arbre-Broussoux, Chez Probault, la Bourboulairie. Une sortie « nature » a été organisée et des aménagements de passerelles pour les piétons ont été réalisés dans la tourbière des Vergnauds.



Cette année les actions se poursuivent avec l'enlèvement de 40m³ de pneus sur la tourbière qui jouxte le terrain de motocross. Ainsi, une trentaine d'élèves du lycée Henri Queuille de Neuvic sont venus retirer les pneus, parfois enchevêtrés dans des arbres et ensevelis dans la terre, puis une entreprise de recyclage est venue charger ses déchets pour les valoriser (piste d'athlétisme, aires de jeux pour enfant, etc.). Cette dernière étape a pris du temps ; ce qui a pu gêner pendant quelques semaines l'utilisation du terrain de motocross.

Les conventions signées avec le Conservatoire d'Espaces Naturels permettent ce type d'intervention pour la préservation à long terme des tourbières et préservent ainsi le bien commun de Saint-Genès-Champespe (ressource en eau, biodiversité, etc.).

En cette fin d'année, le CEN Auvergne travaille à la rédaction de plan de gestion pour plusieurs sites de tourbières de la commune dont la Tourbière de l'Arbre et la tourbière située entre l'Arbre et Broussoux. Ces plans d'actions permettent de faire un état des lieux et de proposer des pistes d'actions pour préserver et valoriser ces sites qui sont une véritable richesse pour la commune.

N'hésitez pas à contacter le CEN si vous avez des questions ou des idées pour ces sites : **Julien Tommasino, 09 70 75 04 95 ; julien.tommasino@cen-auvergne.fr**



CONCOURS « FLEURISSONS NOTRE COMMUNE »

Cette année, le Concours des Maisons Fleuries a été de nouveau organisé.

Au mois d'août dernier, le jury, composé d'Odette BRASSIER, Amélie CHAPEL, Serge CHARBONNEL, Alain CHAUVET et Isabelle GUITTARD, a parcouru le village et ses alentours afin de décerner les prix. Ce concours était ouvert aux maisons, terrasses, balcons, chalets, jardins, fermes....

Samedi 10 septembre, Roland PERRON, notre maire, a récompensé l'investissement de six Champespois qui ont contribué à embellir notre commune. Les participants ont fini ex-æquo, un coffret-cadeau d'une valeur de 40€ accompagné d'un diplôme a été remis à :

- M. et Mme DUBREIL Christian et Nadège pour leur chalet,
- Mme GUILLAUME Madeleine pour son jardin,
- Mme LANGLADE Marie-Ange pour sa maison,
- M. et Mme SERRE Claude et Marie-Thérèse pour leur balcon-terrasse.

Nous remercions tous ces participants pour leur accueil chaleureux.

Vos réalisations étaient riches d'originalité : des verveines cultivées dans des bacs en zinc. Riches en couleurs comme de somptueux surfinias violets, des rois des balcons écarlates, de volumineux dahlias orangés, de majestueux phlox roses auxquels s'ajoutaient différentes variétés de fleurs comme une allée de bruyères, de magnifiques rhododendrons, des hortensias, des rosiers grimpants, des lys, des cosmos.... Quelques semis, graines, plants, outils suffisent à créer une explosion de couleurs, de nature. Aussi, pour tout cela, nous vous félicitons pour votre investissement.

Des photos du concours sont exposées à la bibliothèque.

Dans l'attente de se retrouver pour d'autres concours nous souhaitons, à tous les habitants de Saint-Genès, une très bonne année 2022 !



Isabelle GUITTARD



« Quoi de mieux qu'un jardin pour apaiser son âme ! Quoi de mieux qu'une fleur pour réjouir son cœur ! » Guy Génévrier

CLIC « SENIOR MONTAGNE »

CLIC "Senior Montagne"

Maison des Services de Santé – 107, route du Puy-de-Dôme - 63820 LAQUEUILLE

☎ 04.73.65.20.89

Email : clic.senior-montagne@wanadoo.fr

Site internet: www.clicseniormontagne.fr

VOUS ou un de VOS PROCHES A PLUS DE 60 ANS : LE CLIC VOUS CONCERNE !

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) est une association loi 1901 financée principalement par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, la CARSAT et l'ARS. Le CLIC est composé d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, assistante sociale, infirmière).

Le rôle du CLIC est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...).

Le CLIC "Senior-Montagne" organise chaque année des conférences et des ateliers (activités physiques, réunion d'information sur différents thèmes, bilan de santé,)

*Pour tous renseignements,
contacter le CLIC au
04.73.65.20.89*



LE MOT DU SICTOM

Depuis le 1^{er} Mai dernier, les consignes de tri des déchets ont changé. Plus simples mais élargies à tous les emballages, elles permettent de maximiser la valorisation des déchets sans avoir à se torturer l'esprit pour savoir si son pot de yaourt se recycle ou non. Maintenant, tous les papiers et emballages vont au recyclage, qu'ils soient en carton, plastique ou métal !

Dans la continuité de cette action, le SICTOM des Couzes, le syndicat de collecte du territoire, intervient actuellement auprès des communes pour déployer des colonnes de tri dans les hameaux qui n'en sont pas encore équipées. Les habitants de ces villages auront donc moins de distance à parcourir pour trier leurs déchets. Peu à peu, c'est tout le territoire du SICTOM qui sera doté de ces colonnes.



Le SICTOM des Couzes développe également la pratique du compostage sur son territoire. Celui-ci peut être individuel, pour les usagers ayant un jardin. Il est possible de commander son composteur sur le site internet du VALTOM. Ils y sont disponibles à prix coûtant et les agents du SICTOM sont disponibles pour toutes questions sur le sujet.

Il est également possible de voir s'installer dans la commune des composteurs de quartier. Ces composteurs sont à destination d'habitants n'ayant pas de jardin, ou ne souhaitant pas leur propre composteur. Tout habitant de la commune peut participer au projet, gratuitement et sans autre investissement qu'un peu de temps pour y apporter ses déchets. Pour ceux qui se montreraient un peu plus motivés, il est possible de devenir référent de site. Ce dernier, essentiel pour le lancement d'un tel projet, a pour objectif de vérifier que les consignes de tri et les gestes sont bien respectés. Il participe aux 3 ou 4 opérations de l'année et assure le relais entre le site de compostage et le SICTOM des Couzes. Il bénéficie d'une formation de 2h complètement gratuite, dispensée par les techniciens du SICTOM.

SAINT-GENES-CHAMPESPE

➤ La fréquence de collecte des Ordures Ménagères :

Type de bac : Bac de Regroupement

Fréquence HIVER (début des vacances de Noël jusqu'à la fin des vacances de février) : Lundi

Fréquence PRINTEMPS AUTOMNE : Lundi

Fréquence ETE (juillet et août) : Jeudi et Samedi

➤ La fréquence de collecte du Tri Sélectif :

Type de bac : Bac de Regroupement

Fréquence HIVER (début des vacances de Noël jusqu'à la fin des vacances de février) : Jeudi – 15 jours

Fréquence PRINTEMPS AUTOMNE : Vendredi – 15 jours

Fréquence ETE (juillet et août) : Lundi – 15 jours

L'objectif de ces dispositifs est de détourner les déchets fermentescibles ou recyclables de la poubelle d'ordure ménagère : Ce sera obligatoire à partir du 01 janvier 2024 ! En plus, ces pratiques permettent de fournir un engrais local pour le potager ou les plantes d'intérieur et de réduire notre impact environnemental !

Si une de ces initiatives vous intéresse ou vous pose question, n'hésitez pas à contacter le SICTOM des Couzes par téléphone au 04 73 96 77 75 ou par mail à sictomdescouzes.prevention@orange.fr

L'ASTRONOMIE CHAMPESPOISE

Le ciel nous est tombé sur la tête !

Un véritable déluge nous a accueillis pour la cinquième édition de la « **Nuit étoilée Champespoise** », qui devait se dérouler le 12 août dernier à Saint-Genès-Champespe.

Les membres de l'Association des Astronomes Amateurs d'Auvergne (4A) s'étaient mobilisés en nombre cette année pour offrir aux habitants de la commune et aux vacanciers un spectacle inoubliable. En effet des télescopes de grand diamètre, peu courants dans le domaine amateur, auraient été déployés si la météo avait été favorable. Mais le hasard a voulu que le ciel soit parfaitement dégagé... la nuit suivante !

Fort heureusement, la Mairie avait maintenu l'ouverture de la salle de réunion pour l'exposé de présentation de la soirée qui s'est prolongé jusqu'à 23h environ devant une vingtaine de courageux qui avaient bravé les intempéries.

Nous savons tous que la météo n'a pas été très agréable cette année 2021 d'une manière générale, et l'année précédente n'a pas été favorable pour notre soirée non plus.

Soyons optimistes pour une sixième édition en 2022 !

D'ici là, la « 4A » se joint à l'équipe municipale pour souhaiter aux Champespois une très bonne année.



ASSOCIATION
DES ASTRONOMES
AMATEURS
D'Auvergne



LE MOT DES ASSOCIATIONS CHAMPESPOISES

L'ALEP

L'équipe de L'ALEP partie pour la saison 2021-2022 !

2020 et 2021, peu d'activités pour notre association mais depuis septembre nous avons repris les cours de gym bihebdomadaires (le jeudi et le samedi).

Pour maintenir la forme, osez chausser une paire de baskets ; quel que soit votre niveau de souplesse ! Et rejoignez notre petit groupe !



Pour tout renseignement :

randalep@hotmail.fr

randogym@outlook.fr

04 73 22 36 09

06 65 29 69 80

06 83 60 16 61

LES ANCIENS COMBATTANTS D'AFN

Comme chaque année les Anciens Combattants d'AFN ont honoré les Défunts des trois dernières guerres, par les cérémonies commémoratives du 19 mars, du 8 mai et du 11 novembre (accompagnés de quelques élus municipaux et de bien rares administrés).



Entre deux confinements, nous avons quand même pu nous réunir autour d'une bonne table en prenant de la hauteur pour nous assurer une bonne digestion !

En souhaitant que 2022 soit plus sereine, plus douce, plus saine et que nous puissions dire « Adieu Covid » !



LES AMIS DU CHEMIN DES MAQUISARDS

Une nouvelle association vient de voir le jour à Saint-Genès dont le siège social a été fixé à la Mairie. Son nom : « Les Amis du chemin des Maquisards »

Ses buts :

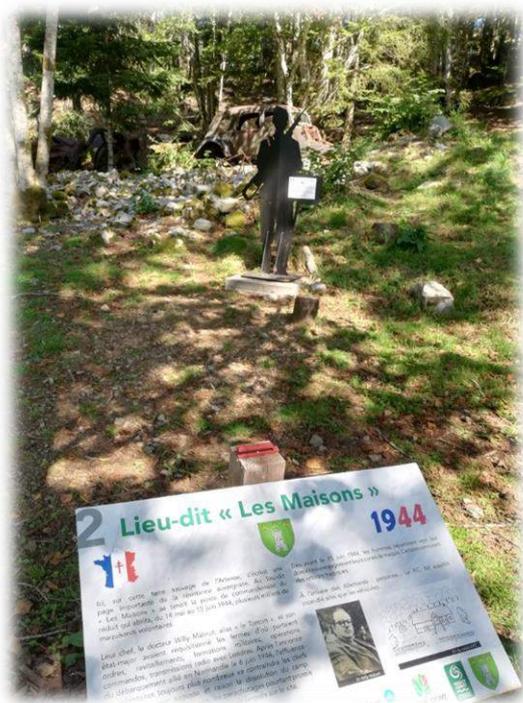
- Perpétuer le souvenir des Martyrs assassinés par les Allemands les 27 et 29 juin 1944 en organisant une cérémonie du souvenir aux dates anniversaires, veiller à l'entretien et au fleurissement des stèles
- Assurer entretien et nettoyage du chemin sur son parcours
- Poursuivre les recherches historiques sur les événements de cette période du réduit de Lasपालade pour que chacun puisse en bénéficier.

Monsieur le Maire a accueilli favorablement notre demande, il fait d'ailleurs partie de l'association ainsi que Monsieur le Premier Adjoint et plusieurs élus. Plus d'une vingtaine de membres a rejoint nos rangs si un bureau a bien été constitué, c'est légal il le faut, il est clair que chacun des membres du conseil d'administration aura la même statut d'égalité.

Voici la constitution du bureau :

- Président : Monsieur Patrick MAYNARD
- Vice- Président : Monsieur Pierre PERRON
- Trésorier : Monsieur Pierre TRAPENAT
- Secrétaire : Madame Marinette MAGNE

Nous souhaitons longue vie au nouveau-né !



LE CLUB DES BRUYERES

« 2021, UN COPIER-COLLER DE 2020 »



La crise sanitaire qui perdure ne nous a pas permis de nous retrouver. Fernand FALGOUX nous a malheureusement quitté : nous avons une pensée pour lui et sa famille. Nous souhaitons de tout cœur que 2022 permette à nouveau nos agréables moments ensemble.

Que cette nouvelle année soit des plus heureuse pour vous tous !

BONHEUR ET SANTÉ !

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le 08 août 2021, les membres de la société de chasse se sont réunis en assemblée générale et ont élu un nouveau bureau composé comme suit :

Président : Le toujours fidèle Monsieur Marc SALEIX

Vice-président : Le non moins fidèle et doyen de notre société, Monsieur Daniel GAYDIER

Trésorier : Monsieur Lucien MECHIN

Vice-trésorier : Monsieur Louis MECHIN

Secrétaire : Monsieur Philippe MECHIN

Vice-secrétaire : Monsieur Claude SERRE

Membres du bureau : Messieurs Antoine SALEIX et Nicolas BRUNET

L'ensemble des membres du bureau vont s'attacher à gérer et dynamiser au mieux notre société de chasse, afin que celle-ci soit conviviale et respectueuse des habitants de la commune et des propriétaires terriens.

Notre association compte, à ce jour, cinquante-huit sociétaires ce qui en fait une association des plus représentative de la commune de Saint-Genès-Champespe. Nous avons une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés cette année ainsi qu'à leurs familles.

Malgré la moyenne d'âge de notre association, nous avons la chance d'avoir des jeunes qui s'investissent et qui viennent partager notre passion. Cette année, nous avons un nouveau permis, Monsieur Jules SALEIX, qui après beaucoup d'efforts et de persévérance a prélevé un joli faon fin novembre. Un autre jeune permis devrait nous rejoindre prochainement en la personne de Monsieur Romain MOINS.



Cerf de 12 cors prélevé par Monsieur Lucien MECHIN à Chabrol

L'agrandissement de notre local de chasse, qui était exigu, est devenu indispensable. Mais les nouvelles installations sont difficiles à mettre en place par manque de temps et de moyens humains et financiers.

Cette année notre attribution de gibier est composée de 3 cerfs, 2 biches, 1 daguet, 5 faons et 20 chevreuils. Pour l'instant, nous avons prélevé 1 cerf, 1 biche, 1 daguet, 2 faons et 6 chevreuils, mais la saison est encore longue ! Bravo à nos fines gâchettes : Jules, David, Bilou, Julien et Louisou, toujours bon pied, bon œil ! Nous avons eu moins de chance avec la bête noire, mais nos nemrods n'ont pas dit leurs derniers mots... !

Pour conclure, nous disons merci à tous les propriétaires qui nous permettent de nous adonner à notre passion, en essayant de la pratiquer de la meilleure des façons et dans le respect de tous.

Nous adressons nos vœux les plus sincères à tous les habitants de la commune pour cette année 2022.

LE COIN DES PÔCHES ET LA CLÉ DU COIN

La baisse des températures et l'approche des fêtes nous rappellent que l'heure du bilan a sonné. Nous avons espéré une reprise de la vie sociale. Hélas, malgré la vaccination et l'établissement du pass-sanitaire, nous avons l'obligation de rester tous très prudents...

Les bénévoles du Coin des Pôches se sont adaptés aux exigences, afin de conserver à notre bibliothèque, son rôle de lieu de rencontre, d'échange et de découverte.



Photographie de Christian MALON

Fidèles à nos rendez-vous habituels, nous avons aussi eu la chance d'accueillir, du 1^{er} Juillet au 25 Août, l'exposition photo de Christian MALON, « le photographe de la poésie rurale ». Petit-fils de paysans auvergnats, né à la ferme de Rochebec sur la commune de Condat, en 1944, Christian MALON a voyagé entre l'Auvergne et la Normandie, ses parents s'étant établis à Vire, en 1949.

Sensibilisé dès son plus jeune âge à la vie des paysans auvergnats et normands et pressentant que ce monde en pleine mutation était voué à disparaître, il s'est attaché à le photographier avec passion, afin d'en préserver la mémoire.

La bibliothèque abrite , actuellement, les photos du concours des maisons fleuries.

L'association La Clé du Coin n'a, malheureusement, pas été en mesure de reprendre ses ateliers créatifs, bien trop difficiles à gérer, dans un contexte de distanciation sanitaire. Tous les membres de l'association le déplorent mais espèrent des jours meilleurs, tant ces moments partagés étaient enrichissants.

C'est dans ce espoir, que nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes et une année 2022 pleine de promesses.



LE COMITÉ DES FÊTES

Bonjour à tous,

Avant un grand discours, l'ensemble du comité des fêtes de Saint-Genès-Champespe vous souhaite une joyeuse année 2022, remplie de joie, de bonheur, mais sans trop de neige !

L'année 2021 n'a pas été simple pour l'organisation des festivités. En effet, nous avons connu beaucoup de restrictions. Malgré un début d'année pauvre en animations, nous avons fait de notre mieux en nous rattrapant lors de la fête de la Saint-Louis :

- Repas dansant jusqu'au bout de la nuit accompagné d'un bel orchestre le vendredi soir.
- Samedi : jeux pour enfants, grillades et bal festif.
- Et pour le dimanche, l'après-midi était animé avec la banda officielle de l'ASM accompagnant le défilé de chars fleuris.
- Et bien sûr, sans oublier le dimanche précédent, nous avons effectué les aubades dans le village et ses lieux-dits dans notre cabane, avec notre grand compagnon, « le singe ».



En s'adaptant à la réglementation sanitaire, la fête 2021 a été une vraie réussite. Tout le monde a joué le jeu. Nous vous remercions tous et toutes pour votre participation, sans oublier nos amis les forains, qui sans eux la fête serait moins animée.

Seul le temps n'était pas avec nous... Vu le froid qu'il faisait, une vente de bonnets et un grand verre de vin chaud auraient été plus judicieux !

Mais ne vous inquiétez pas, 2022 sera encore mieux. L'année 2021 n'est pas encore finie que nous avons déjà commencé les préparatifs de la future fête patronale.

Pour l'ensemble des festivités que nous allons prévoir, nous vous tenons au courant via les affiches dans les différents commerces du bourg et aussi sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram).



Bien sûr, si vous souhaitez faire partie de l'équipe du Comité, n'hésitez pas à me contacter au 06 40 84 79 86. Pas d'oral, ni d'épreuves écrites : la porte est ouverte à toutes et tous, jeunes et moins jeunes !

Encore merci et une nouvelle fois, bonne année et surtout bonne santé pour 2022 !

ARTENSE MOTO CLUB

Tout d'abord, meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Après deux ans d'inactivité, notre moto club entre dans une phase critique. Après le versement des renouvellements d'affiliation (1 000€ / an), notre trésorerie est au plus bas et ne supporterait pas deux années supplémentaires identiques.

En novembre 2021, nous avons essayé de renouveler le bureau afin d'apporter un nouveau souffle, des changements ont pu être effectués mais il reste à trouver un(e) ou deux secrétaire(s) motivé(e)s pour relancer la machine.

Toutefois, nous avons quand même inscrit une épreuve comptant pour le championnat AURA qui devrait se dérouler le 17 juillet prochain. Dans le seul but de continuer à offrir à notre commune une manifestation supplémentaire mais aussi de ne pas laisser à l'abandon tous les investissements réalisés sur le site.

J'invite toutes personnes intéressées à rejoindre Artense Moto Club, que ce soit pour intégrer le bureau, pour participer aux journées d'entretien ou tout simplement à l'organisation de notre épreuve du 17 juillet 2022.

A bientôt, j'espère.

Artense Moto Club

N'hésitez pas à contacter M. Frédéric PAPON au 06 74 20 56 34.



A SAVOIR, IL EXISTE UNE SOCIÉTÉ DE PÊCHE ET UNE AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES. CES DERNIERS N'ONT PAS SOUHAITÉ FAIRE PUBLIER UN ARTICLE ...

LA PAROISSE SAINTE-MARIE DES COUZES



Dans chacune de nos anciennes paroisses, dessinées à l'échelle de nos villages d'antan, il y a souvent de nombreux calvaires ou croix nous rappelant l'incroyable révolution dans la révélation de Dieu, qui représente la venue parmi nous (l'incarnation) de Dieu lui-même, en Jésus, reconnu comme le messie (le Christ) puis sa mort et sa résurrection. Si l'existence du Jésus historique ne fait de doute pour aucun historien sérieux, croire qu'il est Dieu fait homme et qu'il est ressuscité et vivant, est un acte de foi. Acte de liberté fondamentale qui appartient à chacun. Pascal disait qu'« *il y a dans la foi suffisamment de lumière pour que ceux qui la cherchent la trouvent et il y a suffisamment d'obscurité pour que ceux qui ne la veulent pas la refusent* ». C'est la liberté la plus stricte de chacun qui doit être respectée par tous.

Ces croix et calvaires, comme l'église au centre de nos villages, rappellent la volonté de nos ancêtres d'inviter à la foi et au rassemblement des hommes autour d'un message de paix et d'amour. Ce message est toujours d'actualité. C'est ce message que je voudrais adresser à tous, croyant ou non, pour que tous nos cœurs restent ouverts à la rencontre de l'autre et à la beauté de cette nature qui nous entoure. Que tous ensemble nous puissions concourir au bien commun et au respect de cette merveilleuse nature.

« *La paroisse, disait le pape Saint Jean-Paul II, c'est la fontaine du village à laquelle tout le monde peut venir étancher sa soif* ». « *Une maison de famille fraternelle et accueillante* » à tous. C'est-à-dire une communauté qui se rassemble, célèbre, vit et propose la foi.

La paroisse est désormais bien plus grande que chacun de nos villages. Nous en accompagnons trois grandes, le père François-Xavier Génévillie et moi-même comme curés, de Clermont au Cantal, soit près de 100 clochers, 70 communes et près de 60000 habitants – Sainte-Marie des Lacs et des Couzes, Saint-Romain du Val d'Allier, Saint-Ephrem de la Serre. Le défi est toujours le même, mais pas sans les hommes de bonne volonté, d'annoncer une extraordinaire nouvelle aux hommes qui l'habitent : « *Allez dire aux hommes, un sauveur vous est né* ». Annoncer le vrai visage d'un Dieu dont la puissance n'est que celle de l'Amour. C'est ce message de paix et de consolation que je désire communiquer en ce début d'année 2022 à tous les hommes et femmes de bonne volonté de nos montagnes, croyants ou non.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2022 À TOUS !

Père François-Marie MAURIN

**Paroisses Sainte-Marie des Lacs et des Couzes,
Saint-Ephrem de la Serre et Saint Romain du Val d'Allier
Maison Chiara Luce
32 rue de Veyre
63730 LES MARTRES DES VEYRE
06 98 75 42 78 / fmm63730@gmail.com**

SYX INTERNET



Depuis 2017, le bourg de Saint-Genès-Champespe, tout comme certains villages aux alentours, est éligible à Internet très haut débit grâce à un relais de télécommunications placé dans le clocher de l'église par la société Syx Internet avec l'appui du Conseil Municipal.

Trente-quatre foyers et la mairie ont procédé à l'installation et profitent maintenant d'un débit autour de 30 Méga pour surfer sur Internet. Ils sont pour la plupart situés dans le bourg et aux Pics, mais aussi à Charlut, Lamadeuf, L'Arbre, Lajoux, la Montagne...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Syx Internet
04 15 57 00 21 / contact@syx-internet.fr / www.syx-internet.fr

TERRITOIRE D'ÉNERGIE - SIEG



LE SAVIEZ-VOUS ?

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme est propriétaire des réseaux public d'électricité basse et moyenne tension du département.



Créé en 1947 sous le nom de SIEG



Objectif : Rassembler les collectivités locales



Intervient pour le compte des communes

Missions	Chiffres-Clés
 Construction de réseaux	19 408 KM de réseaux basse et moyenne tension
 Éclairage Public	436 361 usagers
 Concession Contrat autorisant ENEDIS à exploiter le réseau électrique	1 300 chantiers par an
 Transition Énergétique	30 M€ investis sur les réseaux

Au service du territoire

FICHE TARIFAIRE DES PRESTATIONS COMMUNALES

Prestations	Tarifs	Délibérations du Conseil Municipal		
		Date	Numéro	
Cimetière	Concession 2,50 m ²	75,00 € (30 € / m ²)	14/08/2020	DE_2020_092
	Concession 5,00 m ²	150,00 € (30 € / m ²)	25/06/2010	/
	Case columbarium	600,00 €	11/12/2009	/
Réseaux	Branchement d'eau potable (prise en charge, vanne et bouche à clé)	250,00 €	02/09/2016	DE_2016_095
	Abonnement au réseau d'eau (regard et compteur)	370,00 €	02/09/2016	DE_2016_096
	Remplacement d'un compteur d'eau	70,00 €	02/09/2016	DE_2016_098
	Pose d'un regard d'eau	300,00 €	02/09/2016	DE_2016_094
	Raccordement au réseau d'assainissement	700,00 €	02/09/2016	DE_2016_097
Eau	Location compteur : - prix annuel - prix semestriel	40,00 € 20,00 €	17/07/2020	DE_2020_083
	Consommation : - prix du m ³ d'eau	0,80 €	17/07/2020	DE_2020_083
Assainissement	Tarif assainissement	0,51 € / m ³ d'eau consommée	30/01/2009	/
Salle des fêtes	Location pour les personnes qui possèdent un bâti (caution 1000 €)	130,00 € / jour	04/06/2021	DE_2021_046
	Location pour les personnes de l'extérieur (caution 1000 €)	150,00 € / jour	04/06/2021	DE_2021_046
	Caution location salle des fêtes pour les particuliers	1 000,00 €	04/06/2021	DE_2021_046
	Caution location salle des fêtes pour les associations	300,00 €	04/06/2021	DE_2021_046
Locations diverses	Location de la vaisselle	25,00 € / 50 couverts	15/05/2015	DE_2015_071
	Remplacement d'un verre	2,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'une assiette	5,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'un couvert	1,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'une carafe	2,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Remplacement d'une tasse avec soucoupe	3,00 €	02/09/2016	DE_2016_099
	Location de la friteuse (caution 200 €)	10,00 € / jour	04/06/2021	DE_2021_047
	Location de la machine hot-dog (caution 200 €)	10,00 € / jour	04/06/2021	DE_2021_047

Gîte	Nuitée sans chauffage (hors taxe de séjour)	9,00 €	08/10/2021	DE_2021_069
	Nuitée avec chauffage (hors taxe de séjour)	11,00 €	08/10/2021	DE_2021_069
Camping	Forfait 1 ou 2 personnes + véhicule + emplacement (caravane ou tente)	6,50 € / jour	08/10/2021	DE_2021_069
	Forfait 1 ou 2 personnes + emplacement (tente)	4,50 € / jour	08/10/2021	DE_2021_069
	Personne supplémentaire (au-dessus de 2 et à partir de 7 ans)	1,50 € / jour	08/10/2021	DE_2021_069
	Enfant (moins de 7 ans)	0,00 € / jour	08/10/2021	DE_2021_069
	Branchement électrique	2,00 € / jour	08/10/2021	DE_2021_069
	Garage mort sans électricité	1,50 € / jour	08/10/2021	DE_2021_069
	Garage mort avec électricité	2,00 € / jour	08/10/2021	DE_2021_069
	Jeton pour machine à laver	3,00 €	08/10/2021	DE_2021_069
	Animaux (obligatoirement tenus en laisse)	0,00 € / jour	08/10/2021	DE_2021_069
	Forfait camping-car (sans électricité)	8,00 € / jour	08/10/2021	DE_2021_069
Pesage	Pesage grande bascule	6,00 €	14/04/2017	DE_2017_057
	Basculé pèse bétail	gratuit	11/12/2020	DE_2020_114
Tennis	Heure	0,00 €	14/04/2017	DE_2017_058
	Carte annuelle	0,00 €	14/04/2017	DE_2017_058
Matériel d'élagage	Location du tracteur avec épaveuse et chauffeur pour travaux d'élagage des forêts sectionales situées sur la Commune.	60,00 € / heure	16/10/2015	DE_2015_125
Déneigement pour les communes environnantes	Pousseur avec étrave et chauffeur	80,00 € / heure	17/11/2017	DE_2017_141
	Tracteur avec fraise et chauffeur	100,00 € / heure	17/11/2017	DE_2017_141
Déneigement des chemins privés	A la demande (demande formulée par l'intéressé pour chaque passage)	50,00 €	17/11/2017	DE_2017_131

Petite précision pour le déneigement des chemins privés (à la demande) :

Le déneigement des chemins privés à la demande (hors convention pour forfait annuel) n'est en aucun cas obligatoire. Le déneigement pourra éventuellement se faire que si l'employé municipal a fini, pendant son temps de travail, le déneigement de l'ensemble des chemins communaux, des chemins privés qui ont fait l'objet de convention pour forfait annuel et après le déneigement des espaces publics.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° DE_2017_131 du 17/11/2017, certaines conditions ont été mises en place à savoir :

- Les chemins concernés devront être goudronnés,
- La Commune de Saint-Genès-Champespe se dégage de toute responsabilité en cas de dégradation sur la chaussée et les abords du chemin,
- Le balisage des chemins concernés doit être fait par l'intéressé et à ses frais. Cela impose la mise en place de piquets de 1 m 50 visibles,
- Les propriétaires des chemins privés ne doivent avoir aucune dette envers la commune quelque soit la nature.

Transfert du **Service des Impôts des Particuliers** du **MONT-DORE**

À partir du **1^{er} janvier 2022**,

la gestion et le recouvrement des impôts des particuliers sont transférés au

**Service des Impôts des Particuliers
d'ISSOIRE**

*3, bd Léon Blum
63 500 ISSOIRE*

Ouvert du Lundi au Vendredi, de 8H30 à 12H30

Vous pourrez aussi nous **contacter** au **0 809 401 401**

nous **écrire** via la **messagerie sécurisée** depuis le site impots.gouv.fr

après authentification depuis « votre espace particulier », vous accédez au service :



vous renseigner dans un des **points d'accueil de proximité** :

*Espace France Services du MONT-DORE
1, rue Côte Boissy,*

*Espace France Services de ROCHEFORT-MONTAGNE
12, route de Bordas,*

*Espace France Services de BOURG-LASTIC,
4, route de Tulle,*

*Espace France Services d'HERMENT
Grand' Rue*

payer vos impôts par paiement à l'échéance
ou près de chez vous auprès d'un **buraliste agréé** ⁽¹⁾

1



*au MONT-DORE:
La maison du fumeur
Le Havane ;*

*à LA BOURBOULE :
Le Calumet*

*à BOURG-LASTIC:
Le Maryland,*

*à ROCHEFORT-MONTAGNE:
Chez CITRON,*

*à TAUVES:
Tabac Presse*

1. par carte bancaire ou en espèces dans la limite de 300 €.

L'ÉTAT CIVIL DE LA COMMUNE

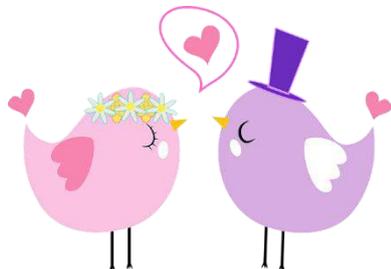
NOS JOIES

➤ Naissance :

- Noah Michel REBOISSON, le 18 septembre 2021

➤ Mariage :

- Christian Jacques MINET avec Sylvie CHAMBONNIERE le 25 septembre 2021



NOS PEINES

➤ Décès :

- Monique Marie Pierrette BERNARD veuve BRENDANI, décédée le 26 février 2021 à Saint-Genès-Champespe (63)
- Micheline Félicie MINET veuve LADEVIE, décédée le 27 mars 2021 à Condat (15)
- Fernand Eugène Victorien FALGOUX, décédé le 10 avril 2021 à Clermont-Ferrand (63)
- Colette Augusta Elisabeth BESSON veuve JUILLARD, décédée le 13 juillet 2021 à Condat (15)

➤ Nous ont également quittés :

- Guy Michel MINET, décédé le 23 janvier 2021
- Simonne Amandine Jeanne Marie GUILLAUME veuve ANDRAUD, décédée le 31 mai 2021
- Andrée Joséphine BESSIERES épouse MOINS, décédée le 11 novembre 2021





SAINT-GENÈS-CHAMPESPE (P.-de-D.) — Vue générale prise de la route de Bort-les-Orgues



Voyage dans le temps . . .



Saint-Genès-Champespe (P.-de-D.) — La Place



1929. St-Genès-Champespe — Lac de Laplade



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Le bulletin a été rédigé et mis en page par l'ensemble des conseillers municipaux, avec la collaboration de toutes les associations et de notre Secrétaire, Florence MOINS.